

AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA  
Direction Exécutive



VOLTA BASIN AUTHORITY  
Executive Directorate



Bénin



Burkina Faso



Côte d'Ivoire



Ghana



Mali



Togo

## **Plan d'action 2020 - 2021**

### **Appui à l'aménagement des écosystèmes du bassin de la Volta**

**Juillet 2019**

## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	0
<b>Liste des Tableaux</b> .....	1
<b>Introduction</b> .....	6
<b>1. Les problèmes transfrontières prioritaires du Programme d’Action Stratégique du bassin de la Volta et du VSIP</b> .....	8
<b>2. Les écosystèmes sensibles retenus par les acteurs participants aux travaux des ateliers de formation dans le bassin de la Volta</b> .....	10
<b>3. Plans d’action d’appui à l’aménagement des écosystèmes sensibles à caractère transfrontière</b> .....	14
<b>4. Arrimage des plans d’actions avec les priorités du PAS, les objectifs du VSIP et stratégies de financement</b> .....	38
<b>Conclusion et recommandations</b> .....	41

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Problèmes de dégradation d’écosystèmes dans le bassin de la Volta et pays concernés .	11
Tableau 2 : Ecosystèmes à protéger et/ ou à restaurer, services & fonctions, problèmes majeurs et dégradation pour chacun des pays du bassin de la Volta .....	11
Tableau 3 : Plan d’action du Bénin _ 2020-2021.....	16
Tableau 4 : Plan d’action du Burkina Faso_ 2020-2021 .....	20
Tableau 5 : Plan d’action de la Côte d’Ivoire _ 2020-2021.....	23
Tableau 6 : Plan d’action du Ghana_ 2020-2021 .....	26
Tableau 7 : Plan d’action du Mali_ 2020-2021.....	29
Tableau 8 : Plan d’action du Togo_ 2020-2021 .....	31
Tableau 9 : Axes potentiels d’interventions transfrontalières dans le Bassin de la Volta .....	40

## Liste des sigles et abréviations

<b>Sigles - abréviations</b>	<b>Signification</b>
ABV	: Autorité du Bassin de la Volta
ADT	: Analyse Diagnostique Transfrontalière
AE	: Approche Ecosystémique
ANAEPMR	: Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
BV	: Bassin de la Volta
CC	: Changement Climatique
CIWA	: Cooperation in International Waters in Africa
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DDCVDD	: Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
DDEM	: Direction Départementale de l'Eau et des Mines
DEA	: Directeur Exécutif Adjoint
DGEau	: Direction Générale de l'Eau
DP-GIRE	: Directeur de la Planification et de la GIRE
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP-AO	: Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest/ Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAS	: Programme d'Action Stratégique
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
VSIP	: Volta Basin Strategic Action Programme Implementation Project

## Résumé

Le présent plan d'action d'appui à l'aménagement des écosystèmes forestiers et aquatiques de sites pilotes du bassin de la Volta est élaboré de façon participative avec les acteurs des six pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo) du bassin dans le cadre du « Projet de Mise en Œuvre du PAS du Bassin de la Volta », dans sa dénomination en Anglais « Volta Basin Strategic Action Programme Implementation Project (VSIP) », financé par la « Cooperation in International Waters in Africa (CIWA) », le « Fonds pour l'Environnement Mondial – FEM » et l'ABV à travers la Banque mondiale.

Le VSIP vise à améliorer la capacité de l'ABV pour la gestion des ressources en eau transfrontalières en mettant l'accent sur des activités de développement institutionnel qui répondent aux principales faiblesses de l'institution et la mise en œuvre des actions prioritaires du PAS du bassin, qui devra se traduire en des bénéfices environnementaux et des moyens de subsistance directs.

L'organisation d'un atelier de formation d'une durée de cinq (5) jours sur le thème "Aménagement des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta" dans chacun des six (6) pays du bassin a permis de conduire des réflexions avec les acteurs participants sur l'état de dégradation des écosystèmes et les solutions à mettre en place.

Le plan d'action, qui sera mis en œuvre pendant deux (2) ans en 2020 et 2021, participe de l'apport de réponses durables aux problèmes transfrontaliers relevés dans le PAS du bassin à savoir :

- le changement dans la quantité d'eau et les débits saisonniers ;
- la dégradation des écosystèmes marquée par l'érosion côtière en aval du bassin versant, la prolifération des espèces aquatiques envahissantes, l'augmentation de la sédimentation dans les cours d'eau, la perte des terres et du couvert végétal ;
- et les préoccupations relatives à la qualité de l'eau qui sont d'origine agricole, industrielle et domestique.

Le Plan d'action se propose de contribuer à apporter des réponses durables aux problèmes transfrontaliers définis lors des six (6) ateliers de formation. Ces problèmes qui sont en phase avec les problèmes transfrontaliers relevés dans le PAS du bassin. Il s'agit notamment de :

- la dégradation des berges des rivières/ cours d'eau ;
- la dégradation des forêts/ parcs ;
- la dégradation de têtes de source des rivières/ cours d'eau ;
- la diminution de la biodiversité ;
- la prolifération des plantes aquatiques ;
- la réduction quantitative des ressources en eau ;
- la dégradation de la qualité de l'eau du fait de pollution d'origine agricole, industrielle et domestique.

Des esquisses de plans d'actions basées sur l'approche participative, sur les principes et piliers de mise en œuvre de la GIRE, et sur l'approche écosystémique, ont été proposées.

Il faut noter que ces actions ont été proposées dans le cadre d'un projet de plan d'action à l'horizon 2021, et donc une ambition plutôt de moyen terme pour valoriser les acquis de la formation pour contribuer à la résolution des problèmes transfrontières priorités dans le PAS du bassin.

Sur la base des actions proposées par les participant(e)s à l'atelier, cinq axes d'interventions transfrontières sont proposés en synergie avec les priorités du PAS et les objectifs du VSIP ainsi que suit :

- appui à la restauration des berges dégradées des cours d'eau de la Volta noire et de la Volta Blanche (Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana) ;
- appui à la restauration des berges dégradées des cours d'eau de l'Oti (Bénin, Togo) ;
- appui à l'aménagement / restauration des écosystèmes des têtes de source de l'Oti (Bénin, Burkina Faso, Togo) ;
- appui à la gestion intégrée des plans d'eau et barrages (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo) ;
- appui à la préservation de la biodiversité des écosystèmes protégés (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo).

Pour une bonne opérationnalisation de l'aménagement des écosystèmes du BV, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit de l'ABV :

- appuyer la finalisation des esquisses de plans d'actions nationaux sous forme de projets avec le développement des détails des activités, une planification dans le temps, et une estimation détaillée des coûts des activités selon les réalités des pays ;
- appuyer la recherche de financement pour les projets nationaux ;
- initier des études de formulation de programme d'interventions transfrontalières basé sur les axes d'interventions proposés et les propositions d'actions des participant(e)s.
- organiser une table ronde des bailleurs potentiels pour le financement des projets et programmes prenant en compte les préoccupations liées à l'aménagement des écosystèmes du bassin.

## Introduction

Le bassin de la Volta est le 9<sup>ème</sup> plus grand bassin fluvial d'Afrique subsaharienne. Il couvre une superficie d'environ 400 000 km<sup>2</sup>. Les ressources du bassin de la Volta sont partagées entre six pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le bassin regroupe un riche ensemble d'écosystèmes dont plusieurs sont d'importance mondiale y compris des sites Ramsar (Pendjari, Accra). Il s'agit :

- des écosystèmes terrestres d'importance mondiale : les forêts denses semi-caducifoliées, les forêts denses sèches ou caducifoliées, les savanes et les steppes ;
- des écosystèmes azonaux tels que les milieux forestiers riverains, les prairies, les mangroves, ainsi que des zones protégées qui contiennent des écosystèmes spécifiques et plantations forestières ;
- des écosystèmes aquatiques représentés par des sources, des étangs, des lagunes et des lacs ;
- des écosystèmes marins et côtiers et l'estuaire fluvial au Ghana et au Togo, qui sont dotés d'habitats divers et riches.

Le bassin regorge d'une vaste diversité biologique et d'un nombre considérable d'espèces variées dont plusieurs sont endémiques ou menacées, ou d'une importance mondiale.

Dans le but de permettre aux Organisations de la Société Civile (OSC) et autres acteurs locaux de jouer pleinement un grand rôle dans l'aménagement des écosystèmes du bassin de la Volta, l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), en collaboration avec le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO), a organisé de mai à juillet 2019 dans chacun des six (6) pays du bassin à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, et le Togo, l'atelier de formation sur le thème "Aménagement des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta".

L'atelier de formation s'inscrit dans le cadre du « Projet de Mise en Œuvre du Plan d'Action Stratégique -PAS- du Bassin de la Volta », dans sa dénomination en Anglais « Volta Basin Strategic Action Programme Implementation Project (VSIP) », financé par la « Cooperation in International Waters in Africa (CIWA) », le « Fonds pour l'Environnement Mondial – FEM » et l'ABV à travers la Banque mondiale.

Le VSIP vise à améliorer la capacité de l'ABV pour la gestion des ressources en eau transfrontalières en mettant l'accent sur des activités de développement institutionnel, qui répondent aux principales faiblesses de l'institution et la mise en œuvre des actions prioritaires du PAS. La mise en œuvre de ces activités devra se traduire en des bénéfices environnementaux et des moyens de subsistance directs. C'est dans le but de contribuer à ces réalisations qui impactent positivement l'environnement et les usagers que les apprentissages des ateliers ont visé les problématiques majeures des portions nationales du BV, leur identification, leur compréhension et les propositions de solutions écosystémiques visant leur préservation et restauration, en prenant en compte les changements climatiques.

Les ateliers ont donc permis de renforcer les capacités de participant(e)s sur la compréhension des écosystèmes humides, avec un accent sur les berges des cours et plans d'eau et la biodiversité, et des changements climatiques (causes, conséquences et impacts). Ils ont également permis de familiariser les participant(e)s avec les approches durables de gestion des écosystèmes humides notamment l'approche écosystémique et la GIRE. Les apprentissages à travers les travaux de groupe et la visite de terrain ont permis les applications pratiques orientées vers la résolution des problématiques majeures auxquelles sont confrontées les portions du BV. Ces applications ont permis la réalisation de plans d'actions visant la préservation et/ou la restauration d'écosystèmes du BV par les participant(e)s.

Les lignes qui suivent font un rappel des grandes problématiques de l'Analyse Diagnostic Transfrontalière (ADT) du bassin de la Volta. Elles présentent également une analyse consolidée des résultats des travaux des participant(e)s de l'identification de quelques problématiques majeures à la proposition de solutions de préservation et de protection des écosystèmes jugés sensibles à leurs égards dans leur zone de provenance. Elles présentent enfin un projet de plan d'action d'appui à l'aménagement des écosystèmes du bassin de la Volta, qui s'inscrit dans une approche de valorisation des connaissances acquises au cours des ateliers de formation par les acteurs participants, en vue de contribuer à la résolution des problèmes transfrontières prioritaires dans le PAS du bassin.

## **1. Les problèmes transfrontières prioritaires du Programme d'Action Stratégique du bassin de la Volta et du VSIP**

Le PAS du bassin de la Volta a été développé en se basant sur les conclusions de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT, PNUE-GEF Volta, 2012) du bassin et les résultats d'un vaste processus de consultation des parties prenantes de l'ABV. Il consolide les mesures et investissements nécessaires pour : (i) assurer la disponibilité en eau ; (ii) conserver et restaurer les fonctions des écosystèmes ; (iii) assurer une qualité adéquate de l'eau et (iv) renforcer la gouvernance et la gestion de l'information dans le bassin de la Volta. Ce sont des mesures et investissements qui répondent aux six (6) problèmes transfrontières prioritaires qui se dégagent de l'ADT du bassin à savoir :

- le changement dans la quantité de l'eau et les débits saisonniers ;
- la dégradation des écosystèmes marquée par l'érosion côtière en aval du bassin, la prolifération des espèces aquatiques envahissantes, l'augmentation de la sédimentation dans les cours d'eau, la perte des terres et du couvert végétal ;
- l'érosion côtière en aval du bassin de la Volta ;
- la prolifération des espèces aquatiques envahissantes ;
- l'augmentation de la sédimentation des cours d'eau ;
- la perte des sols et du couvert végétal ;
- les préoccupations relatives à la qualité de l'eau qui sont d'origine agricole, industrielle et domestique.

Ces problèmes transfrontières contribuent à la dégradation sans cesse croissante aussi bien des écosystèmes du bassin en même temps avec la biodiversité qu'il regorge et les services écosystémiques y afférents. Le Programme d'Actions Stratégiques (PAS) et le projet de mise en œuvre du PAS du bassin de la Volta priorisent entre autres la résolution de ces problèmes transfrontières.

Le Projet de Mise en Œuvre du Programme d'Actions Stratégiques (VSIP) vise le renforcement des capacités de l'ABV pour la gestion des ressources en eau transfrontalières dans le bassin de la Volta. Il poursuit notamment les objectifs de développement institutionnel et de mise en œuvre d'actions prioritaires du PAS. La mise en œuvre de ses activités devra se traduire en des bénéfices environnementaux et des moyens de subsistance directs.

Le VSIP comprend 4 composantes : (i) Composante 1 : Développement de la charte de l'eau ; (ii) Composante 2 : Facilitation du dialogue, contrôle et développement de projet ; (iii) Composante 3 : Mise en œuvre des actions du PAS et (iv) Composante 4 : Coordination du projet.

La Composante 3 du VSIP prévoit :

- le développement des infrastructures d'irrigation dans le bassin de la rivière Sourou au Mali ;
- la protection des sources afin de maintenir l'écoulement d'étiage du fleuve Mouhoun au Burkina Faso ;

- la protection et la restauration des berges des cours d'eau à travers les forêts galeries en Côte d'Ivoire et au Ghana ; et
- la préservation et la restauration des versants et des coteaux des montagnes du Pendjari- Oti au Bénin et au Togo.

La composante est structurée autour de trois (3) Sous-Composantes à savoir :

- **Sous-Composante 3.1.** Protection des écosystèmes. Appliquée au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo, cette activité renforce les actions prioritaires basées sur les Actions B.4 et B.7 du PAS, qui mettent l'accent sur les écosystèmes des forêts dégradées dans les portions nationales du bassin dans ces pays. Au Bénin et au Togo, ces défis sont courants le long des montagnes et proches des berges des fleuves de Pendjari-Oti, tandis qu'au Ghana et en Côte d'Ivoire, on rencontre ces problèmes dans le sous bassin de la Volta Noire ;
- **Sous-Composante 3.2.** Protection des Berges de Fleuves. Appliquée au Burkina Faso, cette activité correspond à l'action A.2 du PAS, qui fait face aux défis des niveaux d'eau des affluents du Fleuve Mouhoun, un des courants clés de la Volta, situé dans la région nord du Burkina Faso ;
- **Sous-Composante 3.3.** Renforcement des capacités des groupements maraîchers. Cette sous-composante correspond à l'Action A.3 et sera appliquée au Mali. De petites actions de renforcement des capacités des maraîchers, à travers des formations, l'acquisition d'équipements de maraîchage et de stockage de produits maraîchers, seront développées dans le bassin du Sourou.

Il est à noter que trois modes d'interventions et de maîtrise d'ouvrage sont envisageables dans le bassin :

- les interventions qui nécessitent que les structures focales nationales interviennent, notamment dans la passation de marché dans les Etats ;
- les interventions pour lesquelles l'ABV se charge de la passation des marchés sans intervention d'institutions nationales ;
- les interventions relatives à des investissements lourds (barrages, aménagement de périmètres irrigués, centrales hydroélectriques, etc.) - la création sous la responsabilité de l'ABV de sociétés de gestion ou d'exploitation des ouvrages peut accompagner ce type d'action.

Dans le cadre de la gestion du projet VSIP, la majorité des actions appartiennent au deuxième type pour lesquels l'ABV se charge des marchés sans intervention d'institutions nationales.

## **2. Les écosystèmes sensibles retenus par les acteurs participants aux travaux des ateliers de formation dans le bassin de la Volta**

Le dernier jour de chaque atelier a été consacré à des travaux de groupes qui ont dans un premier temps permis aux participant(e)s d'identifier deux (02) à trois (03) écosystèmes sensibles du point de vue de leur dégradation en vue de faire des propositions d'interventions à mettre en place pour assurer leur préservation et/ ou restauration sous forme de plans d'action. Les termes de référence pour l'élaboration du cadre de valorisation des connaissances acquises par les participant(e)s au cours des ateliers de formation figurent en Annexe 1.

Le choix des écosystèmes sensibles est basé sur les connaissances des participant(e)s à partir de leur milieu d'intervention et lors de l'atelier à travers les échanges, les travaux de groupes et la visite de terrain. Les participant(e)s ont identifié les écosystèmes sensibles, et donné les caractéristiques suivantes de ces écosystèmes : (i) leurs services écosystémiques ; les problèmes de dégradation y afférents ; et (iii) leur niveau de dégradation.

Les participant(e)s ont choisi trente (30) écosystèmes sensibles, certains représentant des doublons entre les groupes au nombre de deux (02) ou trois (03) par pays. Les berges des cours d'eau constituent les écosystèmes sensibles les plus cités (15) suivis des écosystèmes forestiers (9) qui ne sont pas sous forme de berges dont certains représentent des parcs. Quatre écosystèmes sensibles sont des lacs (2) ou des barrages (2).

Les services écosystémiques spécifiques associés à ces écosystèmes sont surtout liés à l'approvisionnement (collecte & production des aliments, bois énergie, bois d'œuvre et des alicaments, etc.) et aux services culturels (tourisme, culte, etc.), auxquels s'ajoutent les services de régulation et de support qui sont plus communs.

Les principaux problèmes de dégradation relevés sont notamment :

- la dégradation des berges des cours d'eau ;
- la dégradation des forêts/ parcs ;
- la dégradation de têtes de source des cours d'eau ;
- la réduction et/ ou la disparition des composantes et/ ou de la biodiversité ;
- la prolifération des plantes aquatiques envahissantes ;
- la réduction quantitative des ressources en eau ;
- la dégradation de la qualité de l'eau du fait de la pollution d'origine agricole, industrielle et domestique.

Le tableau 1 présente les écosystèmes associés aux différents problèmes de dégradation ainsi que les pays concernés. Il est à noter que :

- la dégradation des berges est le problème le plus partagé dans le BV et concerne la plupart des cours d'eau dans le BV ;
- le problème de dégradation des forêts est surtout concentré au Ghana et en Côte d'Ivoire ;
- la dégradation de têtes de source se passe surtout au Togo et au Bénin ;
- la réduction de la quantité des ressources en eau et la pollution sont surtout signalées comme problèmes majeurs pour les barrages, les retenues d'eau et les cours d'eau ;

- la réduction et/ ou la disparition des composantes et/ ou de la biodiversité est signalée comme problème primordial surtout au niveau des plaines inondables/ mares ; et
- la prolifération des plantes aquatiques envahissantes au niveau des rivières et lacs notamment.

Tableau 1 : Problèmes de dégradation d'écosystèmes dans le bassin de la Volta et pays concernés

Problèmes de dégradation	Ecosystèmes associés	Pays concernés
Dégradation des berges	Rivières, lacs	Burkina Faso, Mali, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Ghana
Dégradation des forêts	Forêts, parcs	Mali, Côte d'Ivoire, Ghana
Dégradation de têtes de source	Forêts & cours d'eau/ rivières de montagne	Bénin, Togo
Réduction et/ ou la disparition des composantes et/ ou de la biodiversité	Plaines inondables, mares	Burkina faso, Mali, Bénin
Prolifération des plantes aquatiques	Rivières, lacs, zones humides	Burkina faso, Mali
Réduction quantitative des ressources en eau	Barrages, retenues d'eau, rivières	Côte d'Ivoire
Dégradation de la qualité de l'eau du fait de la pollution d'origine agricole, industrielle et domestique	Barrages, rivières	Bénin

Le tableau 2 ci-dessous présente les écosystèmes sensibles ciblés à protéger et/ ou à restaurer ainsi que les problèmes majeurs de dégradation y associés pour chacun des pays du bassin de la Volta.

Tableau 2 : Ecosystèmes à protéger et/ ou à restaurer, services & fonctions, problèmes majeurs et dégradation pour chacun des pays du bassin de la Volta

Ecosystème à protéger et/ ou restaurer	Problèmes majeurs de dégradation	Degré de dégradation de l'écosystème
<b>Bénin</b>		
Cours d'eau <b>Foungninkèrè</b>	<b>Dégradation des berges</b> (déforestation, feux de végétation, érosion, ensablement, pollution chimique et physique)	Avancé
Barrages (Kouforpissiga, <b>Sépounga</b> , Tchakalakou, Koukouangou, Perma, Nouagou)	<b>Pollution chimique et physique</b> (déforestation, érosion, feux de végétation non contrôlés, ensablement)	Très avancé
Montagnes (chaîne de l'Atacora)	<b>Dégradation des têtes de source</b> (déforestation, érosion, feux de végétation non contrôlés)	Avancé
<b>Rivière Binarou</b>	<b>Dégradation des berges</b> (ensablement, pollution -	Avancée

<b>Ecosystème à protéger et/ ou restaurer</b>	<b>Problèmes majeurs de dégradation</b>	<b>Degré de dégradation de l'écosystème</b>
(Natitingou, Kouandé, Copargo et Ouaké)	herbicides, orpaillage- déforestation)	
<b>Zone cynégétique de l'Atacora</b>	<b>Réduction et/ ou disparition des composantes et/ ou de la biodiversité</b> (feu de brousse tardif, deforestation, braconnage des espèces protégées, occupation de la zone cynégétique par les riverains)	Avancée
<b>Burkina Faso</b>		
<b>Mare aux hippopotames</b>	<b>Réduction et/ ou disparition des composantes et/ ou de la biodiversité</b> (destruction du biotope des oiseaux) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits homme-faune (attaques des cultures par les hippopotames)</li> <li>• Présence des plantes aquatiques proliférantes</li> <li>• Pollution due aux activités agricoles (pesticides)</li> <li>• Déforestation</li> </ul>	Moyen
<b>Confluence Mouhoun-Sourou</b>	<b>Dégradation des berges</b> (deforestation, feux de brousse tardifs, occupation des berges/ agriculture, risques de pollution dus aux activités agricoles, pression des activités pastorales)	Avancé
<b>Rivière et forêt classée de Kou</b>	<b>Dégradation des berges</b> (occupation des berges pour les activités agricoles, pollution agricole, industrielle, déchets de la ville de Bobo, pression foncière)	Avancé
<b>Lac Bam/Centre Nord Kongoussi</b>	<b>Dégradation des berges</b> (pollution, ensablement, inondation, pression anthropique, menace sur la biodiversité et apparition de poisson électrique)	Avancé
<b>Parc Bangreogo/Centre Ouagadougou</b>	<b>Prolifération de plantes aquatiques proliférantes</b> (pollution)	Avancé
<b>Barrage de Itingué/Koupèla</b>	<b>Dégradation des berges</b> (surexploitation de la ressource, insuffisance de la ressource, pollution)	Avancé
<b>Côte d'Ivoire</b>		
<b>Rivière Kouldah</b> (18 km de Bouna sur l'axe Bouna - Vargbo)	<b>Dégradation des berges</b> (diminution des ressources en eau, ensablement, érosion, déforestation)	Avancé
<b>Forêt galerie de Kokpingué</b> 10 ha (Forêt du Bineda)	<b>Dégradation de la forêt</b> (déforestation, mauvaise pratique agricole, transhumance incontrôlée)	Avancé
<b>Forêt galerie de la rivière Zola</b> (Kamala)	<b>Dégradation de la forêt</b> (déforestation, diminution des ressources en eau, érosion du fait du piétinement des animaux, pollution)	Avancé
<b>Berge droite du fleuve Volta</b>	<b>Dégradation de la forêt</b> (déforestation, diminution des ressources en eau, érosion du fait du piétinement des animaux, pollution, ensablement)	Avancé
Barrage hydraulique KPODA de Songori (Bondoukou)	<b>Réduction quantitative des ressources en eau</b> (tarissement de la rivière Baya, biodiversité impactée, diminution de l'activité de tourisme, rareté des activités de pêche)	Avancé
<b>Ghana</b>		
Berges de Jambussi (Volta noire)	<b>Dégradation des berges</b> (déforestation, érosion)	Avancé

<b>Ecosystème à protéger et/ ou restaurer</b>	<b>Problèmes majeurs de dégradation</b>	<b>Degré de dégradation de l'écosystème</b>
<b>Forêt de Ketuo</b> (Volta noire)	<b>Dégradation de la forêt</b> (deforestation et érosion)	Avancé
<b>Rivière Chache</b> (Volta noire)	<b>Dégradation des berges</b> (deforestation, feux de brousse, pollution)	Avancé
<b>Parc national de Bui</b>	<b>Dégradation de la forêt</b> (braconnage des espèces protégées, extraction de minerais, déforestation)	Modéré
<b>Forêt de Zukpiri</b> (Volta noire)	<b>Dégradation de la forêt et des berges de la Volta noire</b> (érosion, pollution, deforestation, feux de brousse)	En restauration
<b>Mali</b>		
<b>Forêt du Sourou</b>	<b>Dégradation de la forêt</b> (réduction et/ ou disparition des composantes et/ ou de la biodiversité, feux de brousse, déforestation)	Avancé
<b>Lac</b> (retenue d'eau)	<b>Dégradation des berges</b> (pollution, usage des équipements de pêche inadapté/prohibé, braconnage)	Avancé
<b>Plaine inondable du Samory</b>	<b>Prolifération des plantes aquatiques proliférantes (diga)</b> <b>Dégradation écosystème (surpâturage)</b>	Avancé
<b>Togo</b>		
Solouda (Rivière Kara)	<b>Dégradation de la tête de source dont les écosystèmes des montagnes</b> <b>Dégradation des berges</b> (déforestation, appauvrissement des sols)	Avancé
Koumongou (rivière)	<b>Dégradation de la tête de source dont les écosystèmes des montagnes</b> <b>Dégradation des berges</b> (deforestation, érosion, appauvrissement des sols)	Très avancé
Koumbéloti (Rivière Oti)	<b>Dégradation des berges</b> (déforestation, appauvrissement des sols)	Avancé
Rivière Danyi/ Akpaligo	<b>Dégradation des berges, déforestation</b> Erosion, ensablement, appauvrissement des sols <b>Réduction et/ ou disparition des composantes et/ ou de la biodiversité</b> <b>Réduction des ressources en eau</b>	Avancé
Rivière Tono	<b>Dégradation des berges, déforestation</b> Erosion, ensablement, appauvrissement des sols <b>Réduction et/ ou disparition des composantes et/ ou de la biodiversité</b> <b>Réduction des ressources en eau</b>	Avancé
Rivière Evi	<b>Dégradation des berges, déforestation</b> Erosion, ensablement, appauvrissement des sols <b>Réduction et/ ou disparition des composantes et/ ou de la biodiversité</b> (animale et végétale) <b>Réduction des ressources en eau</b>	Avancée

### **3. Plans d'action d'appui à l'aménagement des écosystèmes sensibles à caractère transfrontière**

Au vu des problèmes de dégradation des écosystèmes énumérés par les participant(e)s, les plans d'action esquissés ont concerné la gestion durable des cours d'eau, des plans d'eau ou des écosystèmes associés. Les actions sont composées d'activités variées et spécifiques visant la résolution des problèmes observés en vue d'assurer l'exploitation durable des écosystèmes.

Les esquisses de plans d'action sont basées sur l'approche participative, sur les principes et piliers de mise en œuvre de la GIRE, et sur l'approche écosystémique. Elles sont globalement articulées en quatre parties ainsi que suit :

- le diagnostic participatif des problèmes ;
- l'élaboration d'un plan d'action opérationnel ;
- la mise en œuvre du plan d'action ;
- le suivi-évaluation et la capitalisation des acquis de l'initiative.

L'approche participative est le principe de base de la mise en œuvre des actions qui se base sur l'identification, la mobilisation et le renforcement de capacités des usagers et des acteurs impactant (et/ou intervenant sur) les ressources en eau et écosystèmes concernés.

L'application de l'approche participative nécessite une bonne communication pour un changement de comportement à travers le partage de l'information, la sensibilisation, et les plaidoyers à l'endroit des décideurs et particulièrement des autorités politico-administratives.

Le diagnostic participatif selon la taille et la complexité de l'écosystème peut être fait à travers une étude à valider en atelier ou directement à l'aide d'un atelier participatif d'évaluation de la dégradation de l'écosystème si assez d'informations sont déjà disponibles sur l'écosystème.

L'élaboration des plans d'actions pourrait également se faire comme le diagnostic participatif à travers une étude ou un atelier. Dans tous les cas, un atelier de validation est nécessaire pour donner au plan d'actions sa légitimité auprès des acteurs. Ces organes, en particulier le Comité de gestion met en œuvre le plan d'actions.

La mise en œuvre du plan d'action quant à elle, valorise l'approche participative à travers la mise en place ou le renforcement d'organes de gestion de l'initiative qui prend en compte la représentativité des parties prenantes. Les actions prévues pour être mises en œuvre comprennent :

- la sensibilisation, le plaidoyer et l'information sur l'importance des écosystèmes du bassin de la Volta, leurs diversité et leur spécificité, leur état de dégradation, la nécessité de les aménager et les types d'intervention d'aménagement à mettre en place ;

- le renforcement des capacités des parties prenantes du bassin de la Volta dans les domaines suivants i) la GIRE et les changements climatiques ; ii) la gestion durable des écosystèmes humides, en particulier des berges et des cours d'eau ; iii) la gestion durable des forêts ; iv) le développement de projets bancables pour l'aménagement des écosystèmes et la mobilisation des ressources financières ; v) l'organisation et la structuration des acteurs de la société civile du bassin de la Volta ;
- l'enrichissement et/ ou la restauration des écosystèmes forestiers du bassin de la Volta prenant en compte entre autres la responsabilisation des communautés pour des activités importantes dont la production de pépières et l'entretien des sites reboisés ;
- l'entretien, la restauration et la protection des berges des cours d'eau ;
- la promotion de l'utilisation des techniques de production agricole durable ;
- la gestion de la transhumance responsable ;
- la gestion de la problématique de la pollution dans le bassin et les sous-bassins de la Volta ;
- la gestion de la problématique de prolifération des plantes aquatiques proliférantes ;
- la mise en défens des écosystèmes forestiers, des berges et des têtes de sources ;
- l'intégration des actions d'entretien et de protection dans les processus de développement local.

Les esquisses de plans d'actions élaborées au niveau de chacun des pays du BV sont présentées dans les tableaux 3 à 7. Il est important de préciser qu'il s'agit d'esquisses de plans d'actions qui ont besoin d'être affinées et développées, notamment au sujet des budgets qui ont un caractère indicatif vu que les participant(e)s n'ont pas toujours toutes les informations utiles pour caractériser l'ampleur des problèmes et des solutions à apporter ainsi que les éléments de budget. Compte tenu de cette réalité et des réalités d'opérationnalisation différentes des pays, les consultants n'ont pas jugé bon de proposer des budgets. Une finalisation des plans d'actions est nécessaire pour mieux appréhender les activités détaillées et déterminer les coûts judicieux des initiatives.

Il est à noter que plusieurs plans d'actions se ressemblent au vu de la répétition des problèmes de dégradation d'écosystèmes. Dans l'esprit de la gestion transfrontière du BV, il serait donc intéressant de cibler les actions transfrontalières et les actions similaires qui se complètent pour des interventions à l'échelle du bassin. L'arrimage de ces initiatives avec les problèmes transfrontaliers définis dans le VSIP serait donc important pour la formulation des initiatives transfrontières.

Tableau 3 : Plan d'action du Bénin \_ 2020-2021

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières-budget)	
			Internes	Externes
<b>Restauration des berges du Cours d'eau Founnkèrè Natitingou</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise de conscience des usagers</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'eau</li> <li>• Amélioration de la biodiversité (flore et faune)</li> <li>• Amélioration de la gouvernance dans la gestion des écosystèmes</li> <li>• Le couvert végétal est reconstitué tout au long du cours d'eau</li> <li>• Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Révision du plan d'action GIRE locale                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Renforcement de la mise en œuvre du plan d'action                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place, renforcement du fonctionnement du Comité Local de l'Eau (CLE)</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des berges)</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Mise en place de forêts galeries communautaires</li> <li>- Promotion des pratiques de l'agroforesterie et de l'agroécologie</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des forêts galeries</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges dans les PDC des communes concernées</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>	Mairie Etat OSC Budget : 15%	ABV PNE-Bénin GWP-AO Budget : 85%

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières-budget)	
			Internes	Externes
<b>Restauration des berges du cours d'eau de Binarou (Natitingou-Kouandé-Copargo-Ouaké)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise de conscience des usagers</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'eau</li> <li>• Amélioration de la biodiversité (flore et faune)</li> <li>• Amélioration de la gouvernance dans la gestion des écosystèmes</li> <li>• Le couvert végétal est reconstitué tout au long du cours d'eau</li> <li>• Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, Comité de Suivi -COS), etc.)</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des berges et RE)</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Mise en place de forêts galeries communautaires, etc.</li> <li>- Promotion des pratiques de l'agroforesterie et de l'agroécologie</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>	Mairie Etat OSC Budget : 15%	ABV PNE-Bénin GWP-AO Budget : 85%
<b>Entretien du complexe de barrages de la Pendjari (Kouforpissiga, Sépounga, Tchakalakou, Koukouangou, Perma, Nouagou)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise de conscience des usagers</li> <li>• Amélioration de la gouvernance dans la gestion des écosystèmes</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'eau</li> <li>• Les berges de barrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic participatif - Atelier de renforcement de capacités sur les problèmes des barrages et les approches de solutions</li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE autour des barrages <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de plans d'actions axés sur la gestion durable des barrages</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources</li> </ul> </li> </ul>	<b>25%</b>	<b>75%</b>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières-budget)	
			Internes	Externes
	sont stabilisées	<p>des barrages (Comité de gestion, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur la gouvernance concertée, sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des barrages et RE, les règles de gestion du barrage)</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions des têtes de source</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>		
<b>Entretien/ Restauration des têtes de source (montagnes) de la Pendjari</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les têtes de source sont protégées</li> <li>• Le couvert végétal est maintenu et renforcé au niveau des têtes de source (montagnes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des têtes de source et leur restauration</li> </ul> </li> <li>• Planification d'actions de restauration des têtes de source <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité de restauration de la tête de source</li> <li>- Balisage des périmètres des têtes de source</li> <li>- Réhabilitation/ végétalisation des périmètres de têtes de source</li> <li>- Accompagnement des acteurs, usagers principaux, dans les pratiques agroforestières, mesures GDT, d'agroécologie, de feux précoces de végétation</li> <li>- Mise en défens des têtes de source</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions des têtes de source</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des têtes de source</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>	<b>60%</b>	<b>40%</b>
<b>Promotion de la gestion durable des ressources en eau de la zone cynégétique de</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des mauvaises pratiques dans la zone cynégétique</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic participatif des ressources en eau de la zone cynégétique de l'Atacora. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des RE de la zone cynégétique et leur restauration</li> </ul> </li> </ul>		African Parks Network ABV

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières-budget)	
			Internes	Externes
<b>l'Atacora</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régénérescence du couvert végétal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification d'actions de gestion des RE de la zone cynégétique <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration de la zone cynégétique</li> <li>Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>Plaidoyers auprès des autorités locales et de African Parks</li> <li>Mise en place d'un Comité de restauration de la zone cynégétique</li> <li>Accompagnement des acteurs, usagers principaux, dans les pratiques agroforestières, mesures de gestion durable des terres -GDT-, d'agroécologie, de feux précoces de végétation</li> <li>Développement des capacités des acteurs en gestion durable des RE (Ateliers sur la gouvernance concertée, sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des barrages et RE, les règles de gestion du barrage)</li> <li>Renforcement de la réglementation sur la gestion des RE de la zone cynégétique</li> <li>Sensibilisation, information et plaidoyers</li> </ul> </li> <li>Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>		GWP-AO PNE-Bénin Budget : 100%

Tableau 4 : Plan d'action du Burkina Faso\_ 2020-2021

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
<b>Restauration de la mare aux hippopotames de Bala</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs sont formés et sensibilisés</li> <li>• Les acteurs sont outillés à la gestion des problèmes identifiés</li> <li>• Le couvert végétal est restauré</li> <li>• La mare est assainie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de renforcement de capacités sur la gestion des RE axée sur les problèmes de la mare et les approches de solutions</li> <li>• Elaboration d'un plan de restauration de la mare</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'un Comité de gestion de la mare</li> <li>- Sensibilisation et information</li> <li>- Renforcement de capacités sur la gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des cours et plans d'eau, les principes de gestion des RE)</li> <li>- Reboisement des berges</li> <li>- Lutte contre les plantes aquatiques proliférantes</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OSC/ Associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> </ul>
<b>Entretien et restauration de l'écosystème de la confluence Mouhoun-Sourou</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs sont outillés aux questions de dégradation de l'écosystème et de sa restauration</li> <li>• Des techniques de lutte contre les feux de brousse sont implémentées</li> <li>• Le couvert végétal est restauré</li> <li>• Des couloirs de transhumance sont créés et aménagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de renforcement de capacités sur la gestion des RE axée sur les problèmes de la confluence et les approches de solutions</li> <li>• Elaboration d'un plan de restauration de la confluence</li> <li>• Mise en œuvre du plan de restauration                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et information</li> <li>- Lutte contre les feux de brousse</li> <li>- Reboisement</li> <li>- Création/ aménagement des couloirs de transhumance</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OSC/ Associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> </ul>
<b>Restauration des berges et de la forêt galerie de la rivière du Kou</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'eau est améliorée</li> <li>• La gouvernance dans la gestion des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OSC/ Associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
	<p>écosystèmes est améliorée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le couvert végétal est reconstitué tout au long de la rivière</li> <li>• Les berges de la rivière sont stabilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable de la rivière (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des berges et RE)</li> <li>- Protection mécanique des berges</li> <li>- Lutte contre la pollution</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Délimitation des zones de servitude (domaine public de l'eau)</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges dans les PDC des communes concernées</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>		
<b>Restauration de l'écosystème du Lac Bam</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écosystème du lac amélioré</li> <li>• Diversité biologique et faunique rétablie</li> <li>• Berges stabilisées et restaurées</li> <li>• Respect de la bande de servitude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de renforcement des capacités sur la gestion des RE axée sur les problèmes du lac et les approches de solutions</li> <li>• Elaboration d'un plan de restauration du lac</li> <li>• Mise en œuvre du plan de restauration <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'un Comité de Gestion</li> <li>-Elabortion concertée des règles de gestion</li> <li>-Sensibilisation et information des acteurs</li> <li>-Instaurationr et marquage des bandes de servitude</li> <li>-Draguage du lac</li> <li>-Entretien (élagage, enlèvement d'embâcles, etc.)</li> <li>-Création des pistes à bétail</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLE</li> <li>• OSC</li> <li>• Collectivités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> <li>• Etat</li> <li>• AEN</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de l'entretien des berges dans les PDC des communes concernées</li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>		
<b>Entretien et restauration du Barrage de Itengé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'eau améliorée</li> <li>• Amélioration de l'écosystème du barrage</li> <li>• Bandes de servitude restaurées</li> <li>• Berges du lac restaurées</li> <li>• Nouveaux sites de production agricole établis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de renforcement de capacités sur la gestion des RE axé sur le barrage et les approches de solutions</li> <li>• Elaboration d'un plan de restauration du barrage</li> <li>• Mise en œuvre du plan de restauration <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité de Gestion</li> <li>- Elaboration concertée des règles de gestion</li> <li>- Sensibilisation &amp; information</li> <li>- Délimitation de la bande de servitude</li> <li>- Relocation des riverains</li> <li>- Dragage du barrage</li> <li>- Protection mécanique et végétalisée des berges</li> <li>- Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONEA</li> <li>• CLE</li> <li>• OSC</li> <li>• Association des usagers</li> <li>• Collectivités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• PTF</li> <li>• AEN</li> </ul>

Tableau 5 : Plan d'action de la Côte d'Ivoire \_ 2020-2021

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
<b>Dégradation des berges de la Rivière Kouldah (18 km de Bouna sur l'axe Bouna – Vargbo), Côte d'Ivoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs de l'eau sont mieux outillés sur l'importance et l'intégration de la GIRE et des changements climatiques dans le développement local</li> <li>• Les acteurs et les usagers sont mieux outillés pour préserver, restaurer et entretenir les berges des cours d'eau</li> <li>• Les berges des cours d'eau sont restaurées et leur entretien assuré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Elaboration d'un plan de restauration du cours d'eau</li> <li>• Mise en œuvre du plan de restauration <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources de la rivière (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Reboisement de forêts galeries communautaire</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV</li> <li>• PTF</li> </ul>
<b>Forêt galerie de Kokpingué 10 ha (Forêt du Bineda)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic de dégradation de la forêt est établi</li> <li>• Les acteurs et les usagers sont mieux outillés pour préserver, restaurer et entretenir la forêt galerie et les berges du cours d'eau</li> <li>• La forêt galerie et la berge du cours d'eau sont restaurées durablement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau, en particulier de la forêt galerie et sa restauration</li> <li>- Elaboration et adoption d'un plan de restauration de la forêt</li> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration de la forêt</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité de gestion de la restauration de la rivière</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en entretien et préservation des berges</li> <li>- Protection mécanique des berges de la forêt</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV</li> <li>• PTF</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation des zones de servitude (domaine public de l'eau)</li> <li>- Sensibilisation &amp; information</li> <li>- Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>		
<b>Restauration de la forêt galerie de la rivière Zola</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic de dégradation de la forêt est établi</li> <li>• Les acteurs et les usagers sont mieux outillés pour préserver, restaurer et entretenir la forêt galerie et les berges du cours d'eau</li> <li>• La forêt galerie et la berge du cours d'eau sont restaurées durablement</li> <li>• Des infrastructures de développement sont réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau, en particulier de la forêt galerie et sa restauration</li> <li>- Elaboration et adoption d'un plan de restauration de la forêt</li> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration de la forêt</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité de gestion de la restauration de la rivière</li> <li>- Reboisement</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en entretien et préservation des berges</li> <li>- Protection mécanique des berges de la forêt</li> <li>- Délimitation des zones de servitude (domaine public de l'eau)</li> <li>- Réalisation de couloirs de transhumance</li> <li>- Réalisation de retenues d'eau pour l'élevage</li> <li>- Réalisation de forages</li> <li>- Construction de centres de santé</li> <li>- Sensibilisation &amp; information</li> <li>- Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Populations locales</li> <li>• ONG</li> <li>• Faune et flore locale prélevées localement</li> <li>• Collectivités décentralisées</li> <li>• 10 Millions de francs CFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF (ABV, Banque Mondiale, Global Water Partnership, BAD, Fonds de l'environnement Mondiale...)</li> <li>• 800 millions de francs CFA</li> </ul>
<b>Restauration de la berge droite de la Volta noire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs de l'eau sont mieux outillés sur l'importance et l'intégration de la GIRE et des changements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Populations locales</li> <li>• ONG</li> <li>• Faune et flore locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF (ABV, Banque Mondiale, Global Water Partnership,</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
	climatiques dans le développement local <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs et les usagers sont mieux outillés pour préserver, restaurer et entretenir les berges des cours d'eau</li> <li>• Les berges des cours d'eau sont restaurés et leur entretien assuré</li> <li>• Des infrastructures de développement sont réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> <li>• Elaboration d'un plan de restauration du cours d'eau</li> <li>• Mise en œuvre du plan de restauration               <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources de la rivière (CLE, COS, etc.)</li> <li>-Réalisation de protection mécanique</li> <li>-Désencombrement (élagage, désensablement, ..., etc.)</li> <li>-Remblai des fosses laissées par l'orpaillage</li> <li>-Reboisement de forêts galeries</li> <li>- Réalisation de forages</li> <li>- Construction de centres de santé</li> <li>-Réalisation de Couloir transhumance</li> <li>-Réalisation de retenues d'eau pour l'élevage</li> <li>-Appui à la Création d'étangs piscicoles et de cultures maraichères</li> <li>-Sensibilisation &amp; information</li> <li>-Suivi-évaluation</li> </ul> </li> </ul>	prélevées localement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités décentralisées</li> <li>• 50 Millions de francs CFA</li> </ul>	BAD, Fonds de l'environnement Mondial, ...) <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 milliard 500 millions de francs CFA</li> </ul>

Tableau 6 : Plan d'action du Ghana\_ 2020-2021

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
<b>Restauration des berges de la rivière Jambusi (Black Volta)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'eau est améliorée</li> <li>• L'érosion et l'ensablement sont réduits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des berges et RE)</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Réhabilitation de forêts galeries communautaires, etc.</li> <li>- Installation de pare-feux</li> <li>- Promotion des pratiques de l'agroforesterie et de l'agroécologie</li> <li>- Relocation des agriculteurs et des éleveurs (création d'espaces agraires et de pâturages)</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> <li>- Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communautés main d'oeuvre, terres)</li> <li>• Collectivités territoriales</li> </ul>	21 000 GHC <ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> <li>• OSC</li> </ul>
<b>Restauration de la forêt de Ketuo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La forêt est réhabilitée</li> <li>• La gestion de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation de la forêt et sa restauration</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communautés main d'oeuvre, terres,</li> </ul>	43 000 GHC <ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> <li>• OSC</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
	<p>forêt est améliorée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont mises en place</li> <li>• Les communautés ont pris conscience de la nécessité de gestion durable de la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et adoption d'un plan de restauration de la forêt</li> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration de la forêt</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions</li> <li>- Mise en place d'un Comité de gestion de la restauration de la forêt</li> <li>-Reboisement</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en agroécologie, production de pépinières forestières et en entretien des forêts</li> <li>- Délimitation des zones de servitude (domaine public de l'eau)</li> <li>- Prise d'arrêté local de protection des forêts galeries (pare-feux etc.)</li> <li>- Sensibilisation information &amp; plaidoyers</li> <li>- Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>	<p>sécurité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales</li> </ul>	
<b>Restauration des berges de Chache River</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'eau est améliorée</li> <li>• L'érosion et l'ensablement sont réduits</li> <li>• Les forêts galeries sont restaurées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif</li> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges du cours d'eau et leur restauration</li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale</li> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions</li> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des berges et RE)</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Réhabilitation de forêts galeries communautaires, etc.</li> <li>-Installation de pare-feux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communautés (main d'oeuvre, terres) : 80000GHC</li> <li>• Collectivités territoriales</li> </ul>	<p>21 000 GHC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> <li>• OSC</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des pratiques de l'agroforesterie et de l'agroécologie</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Promotion de la de la veille citoyenne contre les pollutions et protection des forêts (gardes forestiers)</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêt communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>		
<b>Appui à la restauration durable de la forêt Zukpiri, Black Volta, Ghana</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion de la forêt est améliorée</li> <li>• Les bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont mises en place</li> <li>• Les capacités des communautés sont renforcées pour une gestion durable de la forêt</li> <li>• L'érosion et la sédimentation sont limitées</li> <li>• Capitalisation des expériences de réhabilitation de la forêt communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de capacités des acteurs pour une gestion durable de la forêt <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des capacités des parties prenantes et cartographie des acteurs riverains</li> <li>- Atelier de validation de l'analyse de capacités</li> <li>- Atelier de renforcement de capacités des acteurs sur les points faibles de la gestion de la forêt (érosion, suivi écologique, etc.)</li> <li>- Appui au reboisement des zones difficiles</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en agroécologie, production de pépinières forestières</li> <li>- Appui à l'irrigation agricole de contre saison</li> </ul> </li> <li>• Renforcement des capacités du Comité de gestion et de surveillance de la forêt</li> <li>• Prise d'arrêt local sur la protection et la restauration des forêts galeries</li> <li>• Sensibilisation, information &amp; plaidoyers pour une exploitation minière plus responsable</li> <li>• Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ZUKPIRI CRMA, CSO (main d'oeuvre, terres, sécurité)</li> <li>• Nadowli/Kaleo District Assembly</li> </ul>	510 000 GHC <ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF</li> <li>• OSC</li> </ul>

Tableau 7 : Plan d'action du Mali\_ 2020-2021

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
<b>La forêt du Sourou est réhabilitée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les zones dénudées de la forêt sont reboisées</li> <li>• L'utilisation des foyers améliorés est promue</li> <li>• Les bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont promues</li> <li>• Les communautés ont pris conscience de la nécessité de la gestion durable de la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif sur la dégradation de la forêt                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation de la forêt et les techniques de restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan de restauration de la forêt                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration de la forêt</li> <li>-Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'un Comité de gestion de la restauration de la forêt</li> <li>-Reboisement des zones dégradées</li> <li>-Accompagnement des acteurs en production de pépinières forestières et en entretien des forêts</li> <li>-Aménagement d'une aire de pâtures avec point d'abreuvement</li> <li>-Prise d'arrêté local de protection des forêts (y inclus la gestion des pare-feux etc.)</li> <li>-Sensibilisation information &amp; plaidoyers sur l'introduction de foyers améliorés</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; capitalisation</li> </ul>	62,8 millions FCFA <ul style="list-style-type: none"> <li>• communautés riveraines</li> </ul>	354,2 millions CFA <ul style="list-style-type: none"> <li>• PTF OSC</li> </ul>
<b>Réhabilitation des berges du lac/retenue d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de zone de fraysère qui crée un équilibre entre les éléments de l'écosystème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reboisement</li> </ul>	Participation physique bénéficiaires (Collectivités et OSC	PTF
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs et les usagers sont mieux outillés pour préserver, restaurer et entretenir les berges des cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la GIRE, les changements climatiques et la dégradation du plan d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration du plan d'eau</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Elaboration d'un plan de restauration du plan d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OSC</li> <li>• Communautés riveraines/ Collectivités locales</li> </ul>	PTF

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
			Internes	Externes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources en eau du plan d'eau sont mieux assainies</li> <li>• La gestion du plan d'eau est intégré dans les processus de développement local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan de restauration               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources de la rivière (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions</li> <li>- Intégration de l'entretien du plan d'eau dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des écosystèmes du plan d'eau</li> <li>- Sensibilisation &amp; information</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation</li> </ul>		

Tableau 8 : Plan d'action du Togo\_ 2020-2021

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières)	
			Internes	Externes
<b>Restauration des berges/sources de la Rivière Kara (Solouda)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers ont pris conscience de la vulnérabilité des RE et des berges</li> <li>• La qualité de l'eau est améliorée</li> <li>• La biodiversité (flore et faune) est améliorée avec la reconstitution du couvert végétal le long du cours d'eau</li> <li>• La gouvernance de la gestion des écosystèmes est promue</li> <li>• Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> <li>• Les têtes de sources sont délimitées, aménagées et protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges/sources du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges/sources</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des berges/sources et RE)</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Mise en place de forêts galeries communautaires, reboisement, etc.</li> <li>- Promotion des pratiques de l'agroforesterie et de l'agroécologie</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges/sources dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>	<p><b>16.000.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (main d'œuvre non qualifiée, communautés)</li> <li>• Ressources naturelles (pierres, latérites...)</li> <li>• OSC/ ONG</li> </ul>	<p><b>166.000.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV</li> <li>• PTF</li> </ul>
<b>Restauration des berges/ sources de la rivière Koumongou</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers ont pris conscience de la vulnérabilité des RE et des berges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation des berges/sources du cours d'eau et sa restauration</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale</li> </ul>	<p><b>29.000.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (main d'œuvre non qualifiée, communautés)</li> </ul>	<p><b>230.000.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV</li> <li>• PTF</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières)	
			Internes	Externes
<b>(affluent de l'Oti)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'eau est améliorée</li> <li>• La biodiversité (flore et faune) est améliorée avec la reconstitution du couvert végétal le long du cours d'eau</li> <li>• La gouvernance de la gestion des écosystèmes est promue</li> <li>• Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> <li>• Les têtes de sources sont délimitées, aménagées et protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges/sources</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Développement des capacités des acteurs en gestion durable des ressources en eau (Ateliers sur les changements climatiques, sur la pollution de l'eau et l'entretien des berges/sources et RE)</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Mise en place de forêts galeries communautaires, reboisement, etc.</li> <li>- Promotion des pratiques de l'agroforesterie et de l'agroécologie</li> <li>- Renforcement de capacités de pêche responsable et de navigation</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Promotion de la veille citoyenne contre les pollutions</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges/sources dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges/sources et des forêts galeries</li> </ul> </li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>qualifiée, communautés)</li> <li>• Ressources naturelles (pierres, latérites...)</li> <li>• OSC/ ONG</li> </ul>	
<b>Restauration des berges et de la fertilité des sols de Koumbéloti (Rivière Oti)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers ont pris conscience de la vulnérabilité des RE et des terres</li> <li>• La gouvernance de la gestion des écosystèmes est promue</li> <li>• Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation et la restauration des berges du cours d'eau et des terres associées</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges et des terres</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions</li> </ul>	<p><b>66.000.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (main d'œuvre non qualifiée, communautés)</li> <li>• Ressources naturelles (pierres, latérites...)</li> </ul>	<p><b>266.000.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV PTF</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières)	
			Internes	Externes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs sont outillés pour une gestion durable des terres et de la transhumance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>Accompagnement des acteurs en gestion durable des ressources en eau et des terres</li> <li>Réalisation de protection mécanique</li> <li>Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>Reboisement des sites dégradés</li> <li>Renforcement de gestion durable des terres (Promotion de pratiques agroforestières et agroécologiques)</li> <li>Renforcement des capacités pour une gestion responsable de la transhumance</li> <li>Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>Intégration de l'entretien des berges et forêts galeries dans les PDC des communes concernées</li> <li>Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> <li>Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>OSC/ ONG</li> </ul>	
<b>Restauration des berges et de la fertilité des sols de de la Rivière Danyi/ Akpaligo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les usagers ont pris conscience de la vulnérabilité des RE et des terres</li> <li>La gouvernance de la gestion des écosystèmes est promue</li> <li>Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> <li>Les acteurs sont outillés pour une gestion durable des terres et de la transhumance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation et la restauration des berges du cours d'eau et des terres associées</li> </ul> </li> <li>Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges et des terres</li> <li>Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>Accompagnement des acteurs en gestion durable des ressources en eau et des terres</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>26.500.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources humaines (main d'œuvre non qualifiée, communautés)</li> <li>Ressources naturelles (pierres, latérites...)</li> <li>OSC/ ONG</li> </ul>	<p><b>498.500.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ABV PTF (FME, UE, BM, GIZ)</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières)	
			Internes	Externes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Reboisement des sites dégradés</li> <li>- Renforcement de gestion durable des terres (Promotion de pratiques agroforestières et agroécologiques)</li> <li>- Renforcement des capacités pour une gestion responsable de la transhumance</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges et forêts galeries dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>		
<b>Restauration des berges et de la fertilité des sols de de la Rivière Tono</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers ont pris conscience de la vulnérabilité des RE et des terres</li> <li>• La gouvernance de la gestion des écosystèmes est promue</li> <li>• Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> <li>• Les acteurs sont outillés pour une gestion durable des terres et de la transhumance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif</li> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation et la restauration des berges du cours d'eau et des terres associées</li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale</li> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges et des terres</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions</li> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Accompagnement des acteurs en gestion durable des ressources en eau et des terres</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Reboisement des sites dégradés</li> <li>- Renforcement de gestion durable des terres (Promotion de pratiques</li> </ul>	<p><b>26.500.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (main d'œuvre non qualifiée, communautés)</li> <li>• Ressources naturelles (pierres, latérites...)</li> <li>• OSC/ ONG</li> </ul>	<p><b>498.500.000 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV PTF (FME, UE, BM, GIZ)</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières)	
			Internes	Externes
		agroforestières et agroécologiques) - Renforcement des capacités pour une gestion responsable de la transhumance - Sensibilisation, information et plaidoyers - Intégration de l'entretien des berges et forêts galeries dans les PDC des communes concernées - Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries • Suivi-évaluation & Capitalisation		
<b>Restauration des berges et de la fertilité des sols de de la Rivière Evi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers ont pris conscience de la vulnérabilité des RE et des terres</li> <li>• La gouvernance de la gestion des écosystèmes est promue</li> <li>• Les berges du cours d'eau sont stabilisées</li> <li>• Les acteurs sont outillés pour une gestion durable des terres et de la transhumance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation et la restauration des berges du cours d'eau et des terres associées</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration des berges et des terres</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources des barrages (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Accompagnement des acteurs en gestion durable des ressources en eau et des terres</li> <li>- Réalisation de protection mécanique</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, etc.)</li> <li>- Reboisement des sites dégradés</li> <li>- Renforcement de gestion durable des terres (Promotion de pratiques agroforestières et agroécologiques)</li> <li>- Renforcement des capacités pour une gestion responsable de la transhumance</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> </ul> </li> </ul>	<b>15.000.000 FCFA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (main d'œuvre non qualifiée, communautés)</li> <li>• Ressources naturelles (pierres, latérites...)</li> <li>• OSC/ ONG</li> </ul>	<b>165.000.000 FCFA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV</li> <li>PTF (FME, UE, BM, GIZ)</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières)	
			Internes	Externes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de l'entretien des berges et forêts galeries dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>		
<b>Gestion durable de la Plaine Mô</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers ont pris conscience de la vulnérabilité des RE et des terres</li> <li>• La gouvernance de la gestion des écosystèmes est promue</li> <li>• Les berges du cours d'eau associés sont stabilisées</li> <li>• Les acteurs sont outillés pour une gestion durable de la plaine et des terres associées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de renforcement de capacités sur la dégradation et la restauration de la plaine, des berges du cours d'eau et des terres associées</li> </ul> </li> <li>• Elaboration et adoption d'un plan d'action GIRE locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions axé sur la restauration de la plaine, des berges et des terres associées</li> <li>- Atelier de validation du plan d'actions</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/ renforcement d'organes de gestion durable des ressources de la plaine (CLE, COS, etc.)</li> <li>- Accompagnement des acteurs en gestion durable des ressources en eau et des terres associées</li> <li>- Promotion des groupements de femmes sur les AGR</li> <li>- Désencombrement (élagage, désensablement, ..., etc.)</li> <li>- Reboisement des sites dégradés</li> <li>- Renforcement de gestion durable des terres (Promotion de pratiques agroforestières et agroécologiques)</li> <li>- Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes</li> <li>- Sensibilisation, information et plaidoyers</li> <li>- Intégration de l'entretien des berges et forêts galeries dans les PDC des communes concernées</li> <li>- Prise d'arrêté communal de sécurisation des berges et des forêts galeries</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>8 354 450 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (main d'œuvre qualifiée, communautés) (main non)</li> <li>• Ressources naturelles (pierres, latérites...)</li> <li>• OSC/ ONG</li> </ul>	<p><b>75 190 050 FCFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ABV</li> <li>• PTF (FME, UE, BM, GIZ)</li> </ul>

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Ressources (physiques, matérielles et financières)	
			Internes	Externes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi-évaluation &amp; Capitalisation</li> </ul>		
Sensibilisation/ Renforcement de capacité institutionnel et organisationnel (Transporteurs du sable et du gravier, maraichers, les groupements de femmes, les élèves et enseignants)	Changement de comportements des acteurs  Création d'AGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du cadre légal de sécurisation et de protection des berges des cours d'eau au Togo</li> </ul>	2 087 250	18 785 250
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un PDC dans les deux communes : Mô1 et Mô2</li> </ul>	4 000 000	36 000 000
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des groupements de femmes sur les AGR</li> </ul>	1 881 200	16 930 800
Restauration et protection des berges (Sensibilisation de masse couplet de distribution des plants)	Les berges sont restaurées et protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désensablement</li> <li>• Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes</li> <li>• Enrichissement par reboisement</li> <li>• Mise en place des dispositifs de conservation et gestion des eaux et des sols</li> <li>• Restauration/ Protection des cours d'eau, des berges</li> <li>• Mise en défens de réserves (flore et faune) des berges des cours d'eau et écosystèmes spécifiques</li> </ul>	386 000	3 474 000

#### **4. Arrimage des plans d'actions avec les priorités du PAS, les objectifs du VSIP et stratégies de financement**

Dans le but de cibler les interventions transfrontières qui peuvent être capitalisées à partir des plans d'action, produits de réflexions des participant(e)s des différents pays du BV, il convient de :

- cibler les initiatives nationales qui présentent des synergies d'interventions transfrontières ; et
- déterminer les synergies des plans d'action avec les priorités du PAS.

Les synergies entre les plans d'actions concernent soit les actions qui concourent à résoudre les problèmes d'interdépendance amont-aval, soit les actions similaires capables de générer des synergies d'interventions qui favorisent le partage de connaissances méthodiques et/ ou pratiques, ou soit encore des actions qui répondent à des préoccupations socioéconomiques ou climatiques transversales dans le bassin.

Sur la base de ces synergies, cinq axes d'interventions transfrontières sont proposés ainsi que suit :

- appui à la restauration des berges dégradées des cours d'eau de la Volta noire et de la Volta Blanche (Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana) ;
- appui à la restauration des berges dégradées des cours d'eau de l'Oti (Bénin, Togo) ;
- appui à l'aménagement / restauration des écosystèmes des têtes de source de l'Oti (Bénin, Burkina Faso, Togo) ;
- appui à la gestion intégrée des plans d'eau et barrages (Bénin, Burkina faso, Côte d'ivoire, Ghana, Mali, Togo) ;
- appui à la préservation de la biodiversité des écosystèmes protégés (Bénin, Burkina faso, Côte d'ivoire, Ghana, Mali, Togo).

La composante 3 du VSIP présentée plus haut dans la présentation du projet VSIP a été déclinée en trois objectifs spécifiques avec des résultats ainsi que suit :

##### **Objectif spécifique 1 : Protection des écosystèmes au Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo**

*Résultat : les versants montagneux dans le transect Oti-Pendjari (Bénin - Togo), les berges des cours d'eau et des forêts galeries en amont du lac Volta (Ghana - Côte d'Ivoire) sont protégés*

- Bénin : Mise en défens du site d'intervention du sous projet sans plantation et renforcement des capacités des acteurs locaux (Populations, Organisations de la Société Civile, Collectivités locales, Scolaires, jeunes et femmes) ;
- Côte d'Ivoire : Mise en défens du site d'intervention du sous projet et renforcement des capacités des acteurs locaux (Populations, Organisations de la Société Civile, Collectivités locales, Scolaires, jeunes et femmes) : deux (02) sites ;
- Ghana : Préservation et protection sans plantation, renforcement des capacités et éducation (populations, organisations de la société civile, autorités locales, écoliers, jeunes et femmes) : sur deux (02) Sites ;

- Togo : Protéger et sécuriser le couvert végétal des versants de la Montagne Tchaa Bouh par la mise en défens et le renforcement des capacités des acteurs locaux (Populations, Organisations de la Société Civile, Collectivités locales, Scolaires, jeunes et femmes).

**Objectif spécifique 2 : Améliorer les débits du Mouhoun**

*Résultat : Burkina Faso\_ XX Km des berges du Kou, un affluent du Mouhoun, stabilisées et protégées*

**Objectif spécifique 3 : Développer les cultures maraîchères de contre saison dans le bassin du Sourou**

*Résultat : Mali\_ Les capacités des groupements maraîchers de Baye, Goéré et Kanté/Pletou sont renforcées (Formation maraîchers, équipements, protection zones humides du Sourou)*

Au vu de l'objectif 2 de la composante 3, il ressort que la protection de la source d'écoulement du Mouhoun n'est pas ressortie dans les problèmes de dégradation énumérés. Pour une synergie des interventions, nous suggérons que cette tête de source soit incluse dans l'axe d'intervention d'aménagement/ de restauration des écosystèmes des têtes de source. A cela s'ajoute la préservation et la restauration de la forêt du Kou.

L'arrimage des axes potentiels d'interventions transfrontières avec les priorités du PAS et les objectifs du VSIP, composante 3 - Mise en œuvre des actions du PAS, permet donc de retenir les cinq axes potentiels d'interventions transfrontalières dans le BV ainsi que consignés dans le Tableau 9.

Tableau 9 : Axes potentiels d'interventions transfrontalières dans le Bassin de la Volta

Activités de la Composante 3 du VSIP	Objectifs spécifiques de la composante	Axes potentiels d'interventions transfrontières
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection et restauration des berges dégradées des cours d'eau à travers les forêts galeries en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Bénin, au Togo et au Ghana</li> <li>• Préservation et restauration des versants et des coteaux des montagnes de Pendjari- Oti au Bénin et au Togo.</li> </ul>	<p><b>Objectif spécifique 1</b> : Protection des écosystèmes au Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Burkina Faso, Togo</p> <p><b>Résultat 1</b> : Les versants montagneux dans le transect Oti-Pendjari (Bénin - Togo), les berges des cours d'eau et des forêts galeries en amont du lac Volta (Burkina Faso - Ghana - Côte d'Ivoire) sont protégés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénin : Mise en défens du site d'intervention du sous projet sans plantation et renforcement des capacités des acteurs locaux (Populations, Organisations de la Société Civile, Collectivités locales, Scolaires, jeunes et femmes)</li> <li>• Côte d'Ivoire : Mise en défens du site d'intervention du sous projet et le renforcement des capacités des acteurs locaux (Populations, Organisations de la Société Civile, Collectivités locales, Scolaires, jeunes et femmes) : deux (02) sites</li> <li>• Ghana : Préservation et protection sans plantation, renforcement des capacités et éducation (populations, organisations de la société civile, autorités locales, écoliers, jeunes et femmes)</li> <li>• Togo : Protection et sécurisation du couvert végétal des versants de la Montagne Tchaa Bouh par la mise en défens, et le renforcement des capacités des acteurs locaux (Populations, Organisations de la Société Civile, Collectivités locales, Scolaires, jeunes et femmes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la restauration des berges des cours d'eau de la Volta et de la Volta blanche (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana)</li> <li>• Appui à l'aménagement/ la restauration des berges des cours d'eau de l'Oti (Bénin, Togo)</li> <li>• Appui à la restauration des écosystèmes des têtes de source de l'Oti (Bénin, Togo)</li> <li>• Appui à la gestion durable des ressources en eau des écosystèmes protégés et préservation de la biodiversité (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des sources afin de maintenir l'écoulement d'étiage du fleuve Mouhoun au Burkina Faso</li> </ul>	<p><b>Objectif spécifique 2</b> : Améliorer les débits du Mouhoun</p> <p><b>Résultat</b> : Burkina Faso, XX Km des berges du Kou, un affluent du Mouhoun, stabilisées et protégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'aménagement/ la restauration des berges des cours d'eau de l'Oti (Bénin, Togo)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des infrastructures d'irrigation dans le bassin de la rivière Sourou au Mali</li> </ul>	<p><b>Objectif spécifique 3</b> : Développer les cultures maraîchères de contre saison dans le bassin du Sourou</p> <p><b>Résultat</b> : Mali_ Les capacités des groupements maraîchers de Baye, Goéré et Kanté/Pletou sont renforcées (Formation maraîchers, équipements, protection zone humide du Sourou)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la gestion intégrée des plans d'eau et barrages (tous les pays du bassin de la Volta)</li> </ul>

## Conclusion et recommandations

Les travaux des participant(e)s à l'atelier de formation sur le thème " Aménagement des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta" ont permis de faire ressortir les problèmes de dégradation des écosystèmes et proposer des plans d'actions en vue de la résolution desdits problèmes dans les portions nationales du BV. Au nombre des principaux problèmes énumérés, on retient la dégradation des berges, la dégradation des forêts/ parcs, la dégradation de têtes de source, la menace sur la biodiversité, la prolifération des plantes aquatiques, la réduction quantitative des ressources en eau, et la pollution.

Ces problèmes de dégradation des écosystèmes ont amené les participant(e)s à proposer des esquisses de plans d'actions par pays sur la gestion durable des cours d'eau, des plans d'eau ou des écosystèmes associés. Les actions sont composées d'activités variées et spécifiques visant la résolution des problèmes observés en vue d'assurer l'exploitation durable des écosystèmes.

Le résumé des actions prévues pour être mises en œuvre comprend notamment i) les activités de sensibilisation, de plaidoyers et d'information ; ii) les activités de renforcement de capacités ; iii) la réhabilitation de forêts ; iv) la restauration des berges des cours d'eau ; v) l'entretien et la protection des berges et cours d'eau ; l'utilisation de techniques de production agricole durable et la gestion de la transhumance responsable ; la gestion des pollutions et des plantes aquatiques proliférantes ; la mise en défens des écosystèmes forestiers, des berges et des têtes de sources ; et l'intégration des actions d'entretien et de protection dans les processus de développement local.

Les esquisses de plans d'actions sont basées sur l'approche participative, sur les principes et piliers de mise en œuvre de la GIRE, et sur l'approche écosystémique, et sont globalement articulées en quatre parties : i) le diagnostic participatif des problèmes ; ii) l'élaboration d'un plan d'actions ; iii) la mise en œuvre du plan d'actions ; et iv) le suivi-évaluation et la capitalisation des acquis de l'initiative. L'approche participative est le principe de base de la mise en œuvre des actions et se base sur l'identification, la mobilisation et le renforcement de capacités des usagers et des acteurs des ressources en eau et écosystèmes concernés. Des budgets proposés par les participant(e)s pour certaines esquisses de plans d'actions doivent être considérés à titre indicatif. La finalisation des plans d'actions est nécessaire pour mieux appréhender les activités détaillées et déterminer les coûts judicieux des initiatives.

Sur la base des actions proposées par les participant(e)s à l'atelier, cinq axes d'interventions transfrontières sont proposés en synergie avec les priorités du PAS et les objectifs du VSIP ainsi que suit :

- appui à la restauration des berges dégradées des cours d'eau de la Volta noire et de la Volta Blanche (Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana) ;
- appui à la restauration des berges dégradées des cours d'eau de l'Oti (Bénin, Togo) ;
- appui à l'aménagement / restauration des écosystèmes des têtes de source de l'Oti (Bénin, Burkina Faso, Togo) ;
- appui à la gestion intégrée des plans d'eau et barrages (Bénin, Burkina faso, Côte d'ivoire, Ghana, Mali, Togo) ;
- appui à la préservation de la biodiversité des écosystèmes protégés (Bénin, Burkina faso, Côte d'ivoire, Ghana, Mali, Togo).

Les recommandations pour l'opérationnalisation de l'aménagement et de la gestion des écosystèmes du BV incluent :

- l'appui à la finalisation des esquisses de plans d'actions nationaux sous forme de projets avec le développement détaillé des activités, une planification dans le temps, et une estimation détaillée des coûts des activités selon les réalités des pays ;
- l'appui de l'ABV à la recherche de financement pour les projets nationaux ;
- la formulation de programme d'interventions tranfrontières basé sur les axes d'interventions proposés ;
- l'organisation de table ronde des bailleurs sur le financement des projets et programmes.

## Références

UNEP-GEF Volta Project, 2013/Projet PNUE-FEM Volta, 2013. Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin de la Volta. *UNEP/GEF/Volta/RR 4/2013*.

UNEP/GEF Volta Project (2010a). Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin versant de la Volta : Rapport National Bénin. *UNEP/ GEF/Volta/NR Benin 1/2010*

UNEP/GEF Volta Project (2010b). Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin versant de la Volta : Rapport National Burkina Faso.

*UNEP/GEF/Volta/NR BURKINA 1/2010*

UNEP/GEF Volta Project (2010c). Volta bassin Transboundary Diagnostic Analysis: National report Ghana. *UNEP/GEF/Volta/NR GHANA1/2010*

UNEP/GEF Volta Project (2010d). Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin versant de la Volta : Rapport National Mali. *UNEP/ GEF/Volta/NR Mali 1/2010*

UNEP/GEF Volta Project (2010e). Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin versant de la Volta : Rapport National Togo. *UNEP/ GEF/Volta/NR Togo 1/2010*

UNEP/GEF Volta Project (2011b). Analyse diagnostique transfrontalière du bassin versant de la Volta : Rapport thématique sur l'analyse du cadre économique. *UNEP/GEF/Volta/RR.4/2011*.

## **Annexe 1 : Termes de référence pour l'élaboration du cadre de valorisation des résultats de l'atelier de formation**

**Objectif principal** : mettre en œuvre les connaissances acquises pour contribuer à l'aménagement et à la gestion des écosystèmes de la portion du bassin de la Volta au Bénin.

### **Objectifs spécifiques**

- Choisir des écosystèmes spécifiques à protéger et/ ou à restaurer en raison de leur degré de dégradation ou des services et fonction écosystémiques y afférents ;
- Identifier les principaux problèmes de dégradation des écosystèmes identifiés, en dégager quelques causes et conséquences ;
- Proposer des actions réalistes à mener pour assurer la protection et/ ou la restauration des écosystèmes ;
- Proposer un cadre de mise en œuvre des actions proposées (Existants, ressources locales et externes, responsabilités, délai de mise en œuvre).

### **Actions potentielles**

- Intégration des approches écosystémiques à l'adaptation aux CC et la GIRE : (i) Lois; (ii) Politiques ; (iii) Stratégies ; Plans ; (iv) Programmes/ Projets/ activités aux niveaux national, sectoriel et local ;
- Entretien des cours d'eau, des berges des cours d'eau, écosystèmes de montagnes et têtes des sources des cours d'eau : (i) désensablement des cours d'eau ; (ii) lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ; (iii) enrichissement par reboisement ; (iv) élagages des arbres ; (v) entretien des dispositifs de conservation et gestion des eaux et des sols ;
- Application du cadre légal de sécurisation et de protection des berges des cours au Bénin ;
- Restauration/ Protection des cours d'eau, des berges des cours d'eau, écosystèmes de montagnes et têtes des sources des cours d'eau : (i) désensablement du cours d'eau ; (ii) amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau ; (iii) enrichissement et reconstitution du couvert végétal ; (iv) mise en place des dispositifs de conservation et gestion des eaux et des sols ; (v) lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ;
- Protection/ Préservation des milieux sensibles des cours d'eau – (i) mise en défens de réserves (flore et faune) des berges des cours d'eau et écosystèmes spécifiques ; (ii) consolidation et mise à l'échelle des expériences réussies de gestion de forêts communautaires.

## Déroulement des travaux

### 1. Identification de trois (3) écosystèmes sensibles à protéger et/ ou à restaurer

Ecosystème à protéger et/ ou restaurer	Services et fonctions écosystémiques qu'offre l'écosystème	Problèmes majeurs de dégradation	Degré de dégradation de l'écosystème

### 2. Identification des actions et cadre de mise en œuvre

❖ Brève description de l'écosystème (A faire)

❖ Développement du plan d'action budgétisé

Action à mettre en œuvre	Résultats/ changements positifs attendus	Activités	Par qui	Avec qui	Délai de mise en œuvre	Ressources (physiques, matérielles et financières- budget)	
						Internes	Externes